

Huit associations engagent un recours contre le projet de centrales éoliennes en mer le long des plages du Débarquement, devant Arromanches et Courseulles

Communiqué de presse

Arromanches-les-Bains / Courseulles-sur-Mer, le 17 octobre 2016

Après les recours déposés en juillet 2016 et août 2016 contre les projets d'installation et d'exploitation des centrales éoliennes en mer de Saint-Nazaire, et de Fécamp-Etretat, c'est désormais le projet éolien des plages du Débarquement qui est contesté en justice.

7 fédérations ou associations nationales, régionales et locales se sont jointes à l'association **Libre-Horizon** pour déposer un recours contre le projet d'aménagement et d'exploitation de 75 éoliennes de 175 m de hauteur, devant Arromanches et Courseulles, très visibles depuis les plages du Débarquement.

Ces fédérations et associations veulent empêcher la destruction de ce site emblématique des Plages du Débarquement, en cours de classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Elles dénoncent la profanation du cimetière marin où, le 6 juin 1944, des milliers de soldats alliés ont donné leur vie pour sauver la France et l'Europe de la tyrannie, et où les innombrables épaves des navires de guerre y sont autant de sépultures.

C'est l'un des lieux de mémoire les plus visités en France (800 000 visiteurs en Normandie pour le 70e anniversaire du débarquement en 2014) qui est ainsi menacé par ce complexe éolien.

"Le dossier de classement UNESCO insiste sur le caractère exceptionnellement dense du champ d'épaves jusqu'à 20 km des côtes, faisant de tout ce champ subaquatique une des neuf zones de protection UNESCO. L'implantation du complexe éolien à 10 km des côtes d'Arromanches rendrait ce classement totalement impossible", indique Bernard LOING, président de D-Day Heritage.

Second sujet majeur d'opposition, les incidences sur l'environnement et les activités maritimes. *"Nous demandons un gel des subventions et des projets éoliens offshore en cours tant que nous n'avons pas les réponses aux questions majeures soulevées notamment par l'Autorité environnementale : effets néfastes des mille tonnes de déchets métalliques rejetés pendant les 25 prochaines années, impacts sur la pêche et la sécurité maritime"* précise Jacky BONNEMAIS, Président de ROBIN DES BOIS.

Les effets cumulés et transfrontaliers des emprises éoliennes et de leurs installations périphériques sur les écosystèmes, les ressources halieutiques, les mammifères marins, les oiseaux et le trait de côte sont ignorés. Les risques technologiques sont sous-estimés, la sécurité maritime oubliée et l'aspect financier n'est absolument pas pris en compte. *"De même, les effets cumulés avec l'éolien terrestre qui envahit la Normandie sont inacceptables"* souligne Hervé TEXIER, Président de Belle Normandie Environnement.

Circonstances aggravantes, les aspect financier, industriel et "emploi" sont catastrophiques. Ce projet a été accepté par le ministère de l'Ecologie avec un prix très élevé, en contrepartie de la constitution d'une filière industrielle française, aujourd'hui abandonnée (disparition d'Alstom au profit de l'américain General Electric, reprise de 50% du projet par le canadien Enbridge, spécialiste du transport de pétrole par oléoduc). *"On voit aujourd'hui le plus grand projet éolien du monde se construire à 90 km des côtes anglaises, à un prix très inférieur à celui de Courseulles-Arromanches. C'est la triple peine pour nous : un prix très élevé, aucune filière locale, un site mémoriel profané sous nos yeux"* indique Elsa JOLY, présidente de Libre-Horizon.

Les sites mémoriaux et les paysages maritimes, la qualité de notre environnement marin font partie du patrimoine régional et national, de la richesse et de l'attraction de la France. Notre recours a pour objectif de les défendre. *"La population s'est largement exprimée contre ce projet lors de l'enquête publique, et le choix de la zone d'implantation s'est faite en catimini. Ce sont des industriels privés qui ont proposé cette zone à l'administration qui l'a acceptée, et s'enferme dans sa position, malgré tout ce que l'on apprend depuis. C'est un vrai loupé",* déclare José ROBERT, conseiller municipal de Courseulles.

Nous sommes déterminés et très soutenus. Nous sommes certains qu'après l'arrêt du projet éolien du site de Verdun, celui des sites du Débarquement va également être annulé.

Contacts :

Libre-Horizon

Elsa Joly, Présidente
06 84 52 72 77
elsa.joly@libre-horizon.com

Amaury de Lencquesaing
06 03 13 76 09
presse@libre-horizon.com

José Robert
06 88 67 93 03
jose.robert@libre-horizon.com

Belle Normandie Environnement (BNE)

Hervé TEXIER, Président
06 89 58 70 27
h.texier@environnementdurable.net

Catherine BOUTIN, Responsable
Collectif PULSE
06 10 28 71 12
catboutin@hotmail.fr

ROBIN DES BOIS

Jacky BONNEMAINS, Président
01 48 04 56 41
contact@robindesbois.org

GRAPE

Michel HORN, Président
02 31 94 03 00
grape.bassenormandie@gmail.com

Brahim BOUFROU, chargé de communication
06 43 49 02 66
Brahim.boufrou@orange.fr

SPPEF

Jean de la Motte, Délégué
06 60 88 04 38

D DAY HERITAGE

Bernard LOING, Président
06 08 60 31 49

Qui sommes-nous ? :



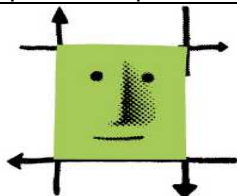
Basse Normandie Environnement

Adhérente à la Fédération Environnement Durable

Belle Normandie Environnement (anciennement Basse Normandie Environnement). Créée en 2006
Collectif regroupant 53 associations anti-éoliennes en Normandie, de la Seine-Maritime à la Manche.



Libre Horizon (www.libre-horizon.com). Association créée en 2014, qui rassemble des riverains des 27 communes du Littoral des plages du Débarquement, de Ouistreham à Omaha Beach.
Elle se bat contre l'implantation du parc éolien à 10 km des côtes, en pleine zone de classement UNESCO, et a proposé de repousser la zone au-delà de 20 km des côtes.



ROBIN DES BOIS

Robin des Bois a été fondé en France en 1985 par des pionniers de la défense de l'environnement. L'association a pour objectif la protection de l'Homme et de l'environnement par toutes formes de réflexion et d'actions non violentes.



Groupement régional des associations de protection de l'environnement de Basse-Normandie

Le **GRAPE** (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement), créé en 1982, fédère près de 70 associations régionales, départementales, locales ou associées dont le champ d'activité et les compétences englobent la quasi-totalité des problèmes d'environnement : urbanisme, aménagement du territoire, protection de la nature et du littoral, installations classées



La **Fédération Environnement Durable** est une association loi 1901 française créée en 2007. En 2016, elle regroupe plus de 1000 associations, engagées dans la lutte contre le développement de l'énergie éolienne.



Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, créée en 1901.

Association nationale reconnue d'utilité publique depuis 1936 et agréée pour la protection de l'environnement depuis 1978, son objet est de défendre le patrimoine naturel et bâti en France.



Vent de Colère est un réseau de plusieurs centaines d'associations et de sympathisants actifs pour protéger l'environnement et la qualité de vie dans les campagnes et les rivages français.



D-DAY Heritage est une association dont le but est d'obtenir le classement au Patrimoine mondial de l'Humanité, par l'UNESCO, des Plages du Débarquement de 1944 en Normandie.